

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180420B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 4 avril 2018

**RUE DE LATTRE DE TASSIGNY –VENTE D'UNE PARTIE DE L'ESPACE VERT CADASTRE DB 195**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 25**  
**Pouvoirs : 08**

## n°20b

### **DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ET FONCIER**

#### **RUE DE LATTRE DE TASSIGNY –VENTE D'UNE PARTIE DE L'ESPACE VERT CADASTRE DB 195**

Rapporteur : Serge Lecuyer

Un lot à bâtir a été détaché de la parcelle DB 91 dans le secteur sud de la rue de Larmor. L'accès à ce lot a été autorisé sur l'espace vert du lotissement Saint-Déron, rue Maréchal De Lattre de Tassigny, sous réserve de la constitution d'une servitude de passage. Le lotissement disposait d'un quota d'espaces verts supérieur à la norme réglementaire et les réseaux étaient présents sur l'impasse.

Le Conseil municipal a, lors de sa séance du 14 mars 2013, autorisé la constitution d'une servitude de passage. L'acte notarié a été signé le 11 avril 2013.

Monsieur et Madame Sardi ont demandé à acquérir une partie de la parcelle DB 195 devant leur propriété.

Le pourcentage d'espace vert du lotissement de Saint Déron (19,22%) étant supérieur à la norme réglementaire (10%), la vente d'une partie de cet espace telle que proposée est possible.

Les colotis du lotissement ont été consultés et sont favorables à la cession d'une partie de cet espace vert.

Le terrain est classé en zone UB au PLU.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à vendre une partie de cet espace vert au prix de 150 € le mètre carré conformément au plan de cession de principe joint, soit pour une surface approximative de 173 m<sup>2</sup> 25 950 €. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Les services fiscaux consultés ont évalués le prix de cet espace vert à 150 € le mètre carré.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 3221-1 ;

Vu l'avis de France Domaine du 22 août 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2018 prononçant le déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle DB 195 ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 22 mars 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » en date du 26 mars 2018 ;

Considérant que les riverains ont été consultés sur ce projet de cession ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180420B-DE

Considérant que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la vente de partie de la parcelle cadastrée DB 195 au prix de 150€ le m<sup>2</sup> ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire